DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

FICHE DE SIGNALEMENT

CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL

- PRÉVENTION DU RISQUE PSYCHOSOCIAL « RPS » -

DESTINATAIRE	**ASSISTANT DE PRÉVENTION :** Nom, Prénom : Courriel : Téléphone : Fax :	**VICTIME**	Nom, Prénom : Les agents du site de Tournon Téléphone : Service : Sip/Sie/Sapf/Cdif Direction : Ardèche
COPIE	**CHEF DE SERVICE** (ET COPIE AU RÉFÉRENT PROTECTION JURIDIQUE) Nom, Prénom : Mme Gabrielle FRANCOIS-PASSIGNAT, Mme Chafia HAURILLON, Mme Isabelle BARIOL et Annie DUFOUR Téléphone :		

Événement survenu le :

Heure :
Lieu (service, locaux, précisions) :
Sip/Sie/sapf Tournon
Semaine 34

Rédacteur :
(nom, prénom, lien avec la victime, signature)
Les agents présents

Nombre et Qualité des :

Victimes :	Auteurs :	Témoins :
☒ Agents	☐ Usagers	☒ Agents
☐ Usagers	☐ Agents	☐ Usagers
☐ Autres :	☐ Autres :	☐ Autres :

Interventions :
☐ Personnel
☐ Forces de l'ordre
☐ Pompiers
☐ SAMU/SMUR
☐ Médecin
☐ Autres :

Fréquence de l'événement :
☐ premier événement de ce type
☒ l'événement s'est déjà produit à chaque période caniculaire.

Type d'événement :
Atteinte aux personnes :
☐ Insultes
☐ Menaces (verbales, comportementales)
☐ Violences physiques
☒ Autre : angoisse et stress liés à la forte chaleur

Arme : ☐ avec ou ☐ sans
Atteinte aux biens :
☐ Objet(s) volé(s) :
☐ Dégradations :
☐ Autres :

Circonstances et description des faits :

Cf annexe ci-après

Les signataires :
Anne-Laure Terraes
Caroline Penet
Christian Brunel
Christophe Clermont
Claire Garcin
Colette Grève
Corinne Quintin
Eric Faton
Floriane Balland
Isabelle Jourdain
Jason Govindin-Ramassamy
Jean Billion
Joël Mounier
Laurent Boyer
Laurent Lagae
Marie-Pierre Coursodon
Matthieu Bouchet
Michaël Fayet
Pascale Carvenant
Simon Macias
Sonia Chiroli
Vincent Cornier
Yasmine Noyer

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
Déclaration d'accident de service : Date :
Avec arrêt de travail ☐ non ☐ oui (jours)
Date de réception par le Chef de service : **Copie transmise : Le :**
Autres : **Service RH**

Annotations du Chef de service :	**Autres suites données**

Cette fiche rédigée par un collectif d'agents a pour objet :

- d'alerter sur les conditions de travail dans lesquelles exercent actuellement les agents présents sur le site de Tournon en raison de la vague de chaleur,

- de souligner les limites du dispositif mis en place dans ce contexte de canicule,

- de présenter les solutions qui devraient être mises en place pour réduire les risques auxquels ils sont exposés.

1) Point de situation sur les conditions de travail sur le site de Tournon : **site non climatisé**

Depuis lundi 21/08/2023 la température relevée dans les bureaux dépasse largement 30°.
Aujourd'hui, mercredi 23/08/2023, à 10h00, il fait déjà 32°C et en milieu d'après-midi nous avons atteint 34°,6 C au 1er étage et 36 au 2ème et 3ème. Cela va durer jusqu'à vendredi.

Il est à noter que la semaine dernière, la température moyenne dans les bureaux était déjà de 30°C.

A cette canicule, s'ajoutent les désagréments liés aux travaux qui semblent ne plus finir.
Actuellement, l'ascenseur ne fonctionne pas, certains volets, pourtant neufs, sont bloqués, il n'y a pas de volets dans la salle qui fait office de réfectoire, des problèmes récurrents sont signalés dans les sanitaires, des câbles électriques qui traînent, une absence d'information sur le calendrier réel des travaux…

Qu'expriment les agents dans leur ensemble depuis plusieurs jours ?

- une grande fatigue ressentie ;
- des difficultés de concentration ;
- une grande lassitude liée à un inconfort permanent (tête lourde, sudation excessive...)
- pour certains, une appréhension voire une angoisse à l'idée de venir travailler dans ces conditions ;
- un manque de considération voire de la colère : «nous ne sommes pas dignes de bénéficier de meilleures conditions de travail » ;
- enfin, en l'absence de médecin de prévention et des congés du docteur Lagadou, à qui doivent s'adresser les collègues ayant des pathologies particulières ou des traitements particuliers en sachant qu'il y a le secret médical? Sur le site de Tournon, il y a des agents qui ont des pathologies graves qui devraient leur permettre de bénéficier d'un télétravail exceptionnel de 5 jours.
- une inégalité de traitement dans le télétravail….

Tous ces témoignages démontrent l'existence d'un risque psychosocial lié à ces conditions de travail fortement dégradées.

Que dit l'Institut National de Recherche et de santé ?

il considère que les seuils suivants doivent constituer une alerte :

- au-delà de 28 °C pour un travail demandant une activité physique et au-delà de 30 °C pour une activité sédentaire, la chaleur représente un risque pour ces salariés
- au-dessus de 33 °C, cela est même considéré comme un véritable danger !

Aussi et même si la loi ne fixe aucun seuil, lorsque **la température maximale dépasse les 30 °C,** la situation est potentiellement dangereuse.

2) Les limites des solutions actuellement proposées :

Pour faire face à cette situation extrême, les solutions proposées sont insuffisantes.

- **aménagements des horaires de travail** tels que prévus dans la ND PPR n°09/2023 du 21/06/2023 ;

Solution déjà ancienne qui a son intérêt mais qui ne permet pas en général aux agents d'effectuer leur quota d'heures journalier.

- **augmentation du nombre de jours de télétravail**, sans dépasser 3 jours par semaine :

Solution intéressante si les agents disposent chez eux de conditions favorables pour télétravailler et que le chef de service donne son accord.

Par ailleurs, le télétravail ne doit pas dispenser l'État employeur de ses obligations en transférant cette charge sur les agents.

- **possibilité d'exercer en journée de travail continue** (6 heures maximum d'affilées avec 2 pointages soit par exemple de 7h à 13h). Il conviendra cependant de procéder à une récupération horaire après la période de fortes chaleurs, afin de respecter la durée du temps de travail (que cet aménagement ne peut pas conduire à diminuer). Le service RH adressera un tableau de recensement des agents bénéficiant de ce dispositif, en accord avec leurs chefs de services, afin de réaliser les régularisations RH nécessaires chaque fin de semaine.

Cette solution commençait bien, puis tout s'effondre lorsque l'on indique qu'il faudra récupérer les heures non effectuées.

C'est la double peine, on ne propose pas aux agents des conditions correctes pour exercer leur travail et on leur demande de récupérer des heures ultérieurement...

3) les solutions pour l'avenir :

Nous savons tous que nous allons devoir subir à l'avenir des vagues de chaleur qui seront sans doute pires que celle que nous vivons aujourd'hui.

Il faut donc dès à présent réfléchir sur les solutions à mettre en œuvre pour que l'été prochain nous puissions travailler sur le site de TOURNON (et partout dans le département) dans des conditions correctes.

a) **Installation de salles climatisées :**

Les agents ne comprennent pas qu'avec les millions d'euros de travaux engagés, la climatisation n'ait pas été prévue.

Il n'est jamais trop tard pour corriger une erreur et nous ne doutons pas que les décideurs seront sensibles à cette revendication légitime.

Il faut a minima prévoir une salle par étage climatisée afin que les agents puissent en période de canicule disposer d'un espace de travail adapté.

b) **proposer le télétravail exceptionnel sans limitation de jour par semaine en période de vigilance orange et rouge :**

Pourquoi ne prévoir que trois jours dans ce contexte exceptionnel ?

c) **possibilité d'exercer en journée de travail continue** (6 heures maximum d'affilées avec 2 pointages soit par exemple de 7h à 13h) **sans avoir à récupérer ultérieurement des heures.**

Il y a certainement d'autres réflexions à mener, en lien avec les organisations syndicales, pour nous préparer au mieux à affronter les futurs épisodes de canicule.